VALMONDOIS
VILLAGE D'ARTS ET DE JARDINS

Modifications d’accès aux déchèteries du SMIRTOM du Vexin

Lors du Comité syndical du 27 novembre 2024, il a été voté la modification des conditions d’accès aux déchèteries du SMIRTOM du Vexin (MAGNY EN VEXIN, MARINES et VIGNY) à compter du 1er janvier 2025.

Pour l’accès des particuliers :

Le badge vert/blanc :

Est uniquement réservé aux particuliers se présentant en déchèterie avec un véhicule léger (dit de « tourisme »)

Le badge bleu (nouveau)

Est réservé aux particuliers se rendant en déchèterie avec un véhicule utilitaire personnel (carte grise à son nom propre)

Est établi par nos services après réception du formulaire (ci-joint et/ou disponible sur notre site smirtomduvexin.net) accompagné des pièces justificatives (carte d’identité, justificatif de domicile et carte grise du véhicule). Après création du badge, celui-ci sera remis par l’agent d’accueil de la déchèterie contre remise du badge vert ou blanc

Une demande de dérogation peut être accordée aux particuliers en cas de :

Location de véhicule utilitaire

Prêt d’un véhicule utilitaire par un autre particulier ou une société

Un formulaire (ci-joint et/ou disponible sur notre site smirtomduvexin.net) devra être adressé au moins 72 heures ouvrées avant la date de passage souhaitée.

Pour l’accès des professionnels :

Pour les professionnels souhaitant se rendre en déchèterie, une demande de badge spécifique doit être faite auprès du SMIRTOM du Vexin :

Le badge jaune :

Apport gratuit pour les cartons

Le badge rouge :

Apports payants (bois, tout-venant, gravats, déchets verts, liste non exhaustive).

Tous les renseignements sur les documents joints

Documents

Communication modalités accès déchèteries

2024 12 - Dérogation DCHT particuliers

Formulaire de badge bleu